



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Laurence ELOY-EPAILLY  
02.32.10.70.73

laurence.eloy-epailly@culture.gouv.fr

Références : IA0764522300010-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDTM de Seine-Maritime  
STRM - Bureau des Milieux Aquatiques et Marins  
2 Rue Saint-Sever - Cité administrative  
BP 76001  
76032 ROUEN CEDEX

À l'attention de Monsieur Jérôme BARBET,

CAEN, le **20 AVR. 2023**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** MONTVILLE (SEINE-MARITIME), 2023 - 26 rue de Bois le Vicomte  
IA0764522300010  
Votre courrier du 14 avril 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 avril 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

EDMP - Rouen

Affaire suivie par :  
Laurence ELOY-EPAILLY  
02.32.10.70.73

laurence.elay-epailly@culture.gouv.fr

Références : IA0764522300010-2

2 Rue Leady  
RÉSIDENCE LE NOUVEL HERMITAGE  
80100 ABBEVILLE

À l'attention de Monsieur Alexandre JUMEL,

CAEN, le **20 AVR. 2023**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** MONTVILLE (SEINE-MARITIME), 2023 - 26 rue de Bois le Vicomte  
IA0764522300010  
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

DDTM de Seine-Maritime m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 avril 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION